

24 Sept. 1866

CERTIFICAT D'ENQUÊTE.

Le Maire de la Commune de *Combiers*  
certifie que le présent registre est resté déposé au Secrétariat de la Mairie  
du 2. *7<sup>br</sup>* 1866. au 22. *7<sup>br</sup>* 1866, et qu'il n'a  
*été présentée aucune observation.*

(1) Indiquer suivant les cas,  
Qu'il n'a été présenté aucune observation,  
Ou qu'il n'a pas été présenté d'autres observations que celles inscrites au registre,  
Ou bien qu'outre les observations inscrites au registre, MM. ont présenté des observations écrites sur des feuilles séparées, qui sont annexées audit registre.

*Combiers* Le 24. Septembre 1866.



Le Maire  
*P. Dufrange*

AVIS DU MAIRE.

Le Maire de Combiers soussigné considère le règlement d'eau  
du Moulin Neuf comme très important, et qu'il est à désirer dans  
l'intérêt des propriétaires qui possèdent au près en amont du dit moulin, que  
le barrage existant ne soit pas exhausser.  
*Combiers le 24. 7<sup>br</sup> 1866.*



Le Maire  
*P. Dufrange*